

Mesdames et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques

S/couvert de Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Besançon, le 29 novembre 2017

Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**Gestion collective**

Objet : Congé de formation professionnelle - année scolaire 2018/2019.

Référence : Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Dossier suivi par :  
Marion Paillard  
Téléphone :  
03 81 65 48 56  
Mél.  
ce.gestco.dsden25@ac-  
besancon.fr

Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

26, avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2018-2019, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé précité et parvenir en deux exemplaires, accompagnées d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

**Vendredi 26 janvier 2018, délai de rigueur**

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie, directeur  
académique des services de l'éducation  
national du Doubs,

Signé

Jean-Marie RENAULT

PJ :

Annexe 1 : instructions relatives au congé de formation professionnelle

Annexe 2 : notice de candidature